



COMMUNIQUÉ AUX CITOYENS

Disponibilité de l'aide financière en situation de sinistre

La Municipalité souhaite informer la population qu'il n'est pas nécessaire qu'un état d'urgence soit officiellement déclaré pour que les citoyens puissent bénéficier d'une aide financière en cas de sinistre dans le cadre du programme général d'assistance financière.

Par ailleurs, la Municipalité confirme avoir déjà transmis l'ensemble des informations requises auprès du ministère de la Sécurité publique. La Municipalité de Ferme-Neuve sera ainsi inscrite à l'arrêté ministériel à venir. Les citoyens touchés pourront, dès lors, déposer une demande d'aide financière conformément aux modalités du programme.

La Municipalité demeure mobilisée pour suivre l'évolution de la situation et accompagner les citoyens dans leurs démarches. Pour toute information supplémentaire ou pour obtenir du soutien, nous vous invitons à communiquer avec l'hôtel de ville.

Nous vous remercions de votre collaboration et vous assurons de notre entière vigilance.